



Commune nouvelle CHASSAL-MOLINGES

**COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**  
**SALLE DES FETES DE MOLINGES**  
-----

**Vu les circonstances sanitaires actuelles, la réunion du Conseil municipal s'est déroulée dans la salle des fêtes de Molinges et à huis clos - déclaration en Préfecture le 15 mai 2020 -**

**PRESENTS** : DEMARCHI JF. / BARONI JJ / BOURGEAT G. / MORA C. / DUIVON M. / VIALARD E. / CORNU D. / DELACROIX JL / CHAPOTOT PH.

Mmes MEYNIER CL. / PORCHEREL M (arrivée à 20H25) / BERLUCCHI A / GUYENOT J. / BESSE M. (arrivée à 21H03) / LAHU N / LEBOSSÉ S. ROUSSIER S. / BEGUET V.

**Absents** : M. EYSSAUTIER CH.

**Pouvoir** de Mme BESSE M. à M. BARONI JJ

**Secrétaire de séance** : M. DUIVON Michel

La convocation pour la séance 6 juillet 2020 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 29 Juin 2020.

Le Maire fait l'appel des membres du conseil.

Absents : M. EYSSAUTIER CH. / Mmes PORCHEREL M. / BESSE M.

Le quorum étant atteint, le maire, ouvre la séance à 19 h 10, remercie les participants pour leur présence.

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Monsieur Michel DUIVON est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 8 juin 2020 et s'ils ont des remarques à faire.

Monsieur le maire souhaite compléter l'ordre du jour par 1 point –  
Taux de fiscalité pour 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

## **1 - RETRAIT DE DELIBERATIONS sur le conseil municipal du 8 Juin 2020.**

Lors du conseil municipal du 8 Juin 2020, une délibération a été prise :

- ✚ N° 23 – Nomination des délégués au SICTOM

Après une observation, cette délibération doit être retirée. En effet, les représentants de la commune nouvelle doivent être proposés à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude qui désignera les délégués.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents annule et approuve le retrait de cette délibération.

Lors du conseil municipal du 8 Juin 2020, une délibération a été prise :

- ✚ N° 28 – Nomination des conseillers communautaires à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

La commune de Chassal-Molinges n'est pas compétente pour désigner les conseillers communautaires qui ont été élus au scrutin des élections en date du 15 mars 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le retrait de cette délibération.

## **2 - DELEGUES AU SMAAHJ**

Au regard du nombre d'habitants de la commune nouvelle, soit + de 1000 habitants, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être nommés

Délégués titulaires

Monique PORCHEREL – Jean-François DEMARCH – Jean-Luc DELACROIX

Délégués suppléants

Michaela BESSE – Claire MEYNIER – Sandrine LEBOSSE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de ces délégués.

## **4 - PROPOSITION D'EMPRUNTS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que seules 2 banques ont fait une offre pour nos demandes de prêts.

### **EMPRUNT RELAIS**

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour financer les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, il est nécessaire de recourir à un emprunt relais en attendant le remboursement FCTVA,

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des propositions remises par la banque, et après en avoir délibéré,

- **Décide** de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 100 000 euros

Durée : 2 ans

Taux : Taux VARIABLE de 0,411 %

Euribor 3 mois valeur du 2/07/2020 -0.429%

Frais de dossier : 200 euros

## **EMPRUNT DOSSIER RENOVATION ENERGETIQUE DU BLOC SCOLAIRE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour financer les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, il est nécessaire de recourir à un emprunt,

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des propositions remises par la banque, et après en avoir délibéré,

- **Décide** de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 150 000 euros

Durée : 12 ans

Taux : Taux FIXE de 0,64 %

Montant échéance trimestrielle : 3 249.03 €

Frais de dossier : 225 euros

## **EMPRUNT DOSSIER RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT IMPASSE DU PERRON-CHEMIN DES RUS**

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour financer les travaux des réseaux eau et assainissement, il est nécessaire de recourir à un emprunt,

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des propositions remises par la banque, et après en avoir délibéré,

- **Décide** de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 100 000 euros

Durée : 20 ans

Taux : Taux FIXE de 0,82 %

Montant échéance trimestrielle : 1 356.58 €

Frais de dossier : 150 euros

Considérant que pour des raisons de rapidité et d'efficacité, il convient de donner au Maire (conformément à l'article L.2122-22 al.3, du CGCT) la possibilité de signer les contrats relatifs à la passation des emprunts,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir, donne pouvoir au Maire afin de réaliser les emprunts correspondants et de passer à cet effet les actes nécessaires.

## **6 - DEVIS**

### **Entreprise BELUARDO -**

Devis pour la fourniture et la pose d'un volet roulant à l'école de Chassal → 3889.33 € TTC

### **Société ED Tech.**

Offre de prestation pour le nettoyage des réservoirs → 1 144.00 € TTC

Assistance administrative et technique Réseau Adduction Eau Potable → 1 666.50 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir accepte ces devis et autorise le maire à signer la commande.

### **Sté Espace Emeraude**

Achat d'une balayeuse à adapter sur le tracteur → 7 791.78 € TTC

Le conseil municipal donne un accord de principe sur cet achat, mais souhaite voir le matériel avant toute commande.

La Sté Flexhymétal à Chassal va nous faire une offre afin de comparer les prix.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

Cette commission est composée du Maire en tant que président et de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

#### **Membres titulaires**

Jean-Luc DELACROIX – Jenny GUYENOT – Michel DUIVON – Gérard BOURGEAT – Sandrine LEBOSSÉ - Monique PORCHEREL

#### **Membres suppléants**

Jean-Jacques BARONI – Philippe CHAPOTOT – Claude MORA – Christophe EYSSAUTIER – Éric VIARLARD – Nathalie LAHU

Pour compléter cette liste, la DGFIP nous demande de lui fournir des noms de personnes extérieures au conseil.

Nous contacterons les personnes qui étaient déjà sur la liste en 2014.

### **DELEGATIONS AU MAIRE**

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 18 du 25 mai 2020**

Cette délibération comportait des points litigieux à rectifier.

En accord avec les services de la Préfecture, les points ont été modifiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir, accepte l'annulation de la précédente délibération, et vote l'application de ces modifications.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

#### **Droit de préemption BOSSA Daniel et Nicole au profit de CHARREYRE Olivier**

Vu la demande de Me REVERCHON Jean-Louis concernant une vente par BOSSA Daniel et Nicole au profit de CHARREYRE Olivier, des biens cadastrés A 391, situé 1, Rue du centre, section de MOLINGES,

Considérant que ces terrains sont soumis au droit de préemption Communal.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur la vente des biens cadastrés A 391.

#### **Droit de préemption SCI l'Arche de Noé au profit de JANVIER Thierry**

Vu la demande de Me JACQUES X / GERMAIN S. concernant une vente par SCI l'Arche de Noé au profit de JANVIER Thierry, des biens cadastrés D 749 et D 750, situés 2 A, La Boussière, section de CHASSAL,

Considérant que ces terrains sont soumis au droit de préemption Communal.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur la vente des biens cadastrés D 749 et D 750.

#### **Droit de préemption CAZAL Jeanine au profit de PIGOREAU Dominique**

Vu la demande de Me REVERCHON Jean-Louis concernant une vente par CAZAL Jeanine au profit de PIGOREAU Dominique, des biens cadastrés A 716, situé 22, le pavillon, section de MOLINGES,

Considérant que ces terrains sont soumis au droit de préemption Communal.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur la vente des biens cadastrés A 716.

### **Droit de préemption des copropriétaires de l'ensemble immobilier 4 chemin des Rus au profit de Mr et Mme CHARTON Gérard**

Vu la demande de Me PLOUZNIOFF Morgane concernant une vente des copropriétaires de l'ensemble immobilier 4 chemin des Rus au profit de Mr et Mme CHARTON Gérard, des biens cadastrés A 1370, situé 4, chemin des Rus, section de MOLINGES,  
Considérant que ces terrains sont soumis au droit de préemption Communal.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur la vente des biens cadastrés A 1370.

### **FONDS DE SOLIDARITE – COVID 19**

La Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ont créées des fonds de solidarité pour soutenir le commerce, en complément des aides de l'Etat.

La base pour la Région est de 3 € par habitant de la Communauté de communes, et la base pour la Communauté de communes est de 1 € par habitant de la communauté de communes.

Ces attributions se feront suivant des règles de répartition communes.

Les communes, actuellement, ne sont pas compétentes, mais le fait que les communautés de communes s'associent avec la Région permettrait aux communes de pouvoir intervenir.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un fond de solidarité qui sera attribué aux commerces de proximité qui se sont trouvés dans l'obligation administrative de fermer leurs commerces pendant l'épidémie de COVID 19.

Ce fond sera attribué en complément des aides de l'Etat, de la Région et de la Communauté de communes. Il est bien sur réservé aux commerçants de Chassal-Molinges et ne va pas abonder les autres fonds.

Le montant de base proposé serait de 5 € par habitants, soit environ 5 750 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications, et à l'unanimité des membres présents + un pouvoir accepte ce principe et vote le montant de base.

Monsieur le Maire rappelle que le meilleur soutien c'est de consommer local et de se servir de nos commerces de proximité.

### **VOTE DE TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de l'administration fiscale, nous avons délibéré en Octobre 2019 pour voter les taxes de 2020, taxes qui ont servies à définir les prélèvements d'impôts et nous donner des chiffres pour constituer les budgets.

L'administration fiscale souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise en 2020. Monsieur le maire propose de délibéré à nouveau sur les taux sur la base de la précédente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir, vote cette nouvelle délibération.

Interventions de

#### **Monsieur BARONI Jean-Jacques – Commission Travaux -**

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire ont démarrés.

Une réunion de chantier est organisée tous les mercredis matin à 10H30 sur place. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Madame MEYNIER Claire – Commission Affaires scolaires

Madame MEYNIER Claire précise que le déménagement a démarré de lundi 6 juillet et elle remercie toutes les personnes qui ont aidés au déménagement de l'école.

Effectif scolaire → 43 élèves en maternelle et 51 en primaire

Arrivée de Madame PORCHEREL Monique à 20H25

Madame BERLUCCHI Amandine – Commission Communication

3 sociétés ont été contactées pour la création du site de la commune.

A ce jour, une seule a été rencontrée.

2 offres sont proposées

- Site internet avec gabarit prédéfini – 1440 € TTC et 240 € pour l'option actualités
- Site internet entièrement personnalisé – 3120 € TTC et 240 € pour l'option actualités

Il faut avant tout chose créer un LOGO pour la commune nouvelle. Un concours sera organisé avec la mise en place d'un règlement.

Le bulletin communal serait réalisé 1 fois / an

Madame PORCHEREL Monique – Commission CCAS

Tous les membres du CCAS ont été nommés.

Les membres extérieurs ont été contactés et ont répondu favorablement.

Claudine GAUTHIER – Isabelle DESSAINT-GODET – Maria NAPOLETANO – Léna BRUCHOT –

Nathalie SOURAPHA – Jean-Paul et Monique VENET.

Mise en place d'affiches pour la canicule

Continuité des courses à faire pour les personnes qui le souhaitent

Opération brioches à venir

Rédaction d'un questionnaire pour les personnes de plus de 80 ans afin de recenser leurs besoins.

Arrivée de Madame Michaela BESSE à 21H03

QUESTIONS DIVERSES

- Arrêté pour les animaux à faire circuler pour informer la population
- Faire le point sur les véhicules tampons qui ne bougent plus de leurs emplacements
  - Courrier d'avertissement en lettre simple – Courrier en recommandé – Arrêté du maire pour enlèvement de l'épave
  - Contacter les Stés SERRAND et RECUP 39 pour leurs tarifs.
- Incivilité dans le village par des jeunes
- Le portail de la Poste ne ferme plus – à vérifier

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES CONGES

Du Lundi 3 Août 2020 au Lundi 17 Août 2020

Prochain conseil municipal le LUNDI 31 AOUT 2020

La séance est levée à 21 H 30